

# COMMUNIQUE DE PRESSE

14 septembre 2018

## Mal au dos en entreprise, parlons-en !

L'Assurance Maladie Risques Professionnels lance les « Matinées employeurs » :  
à **Rodez** le 27 septembre, **Pamiers** le 9 octobre, **Auch** le 11 octobre, **Cahors** le 16 octobre,  
**Tarbes** le 18 octobre, **Albi** le 8 novembre, **Montauban** le 13 novembre **Toulouse** le 20 et 22  
novembre 2018.

**La lombalgie** concerne une grande partie de la population, tous les groupes d'âge, les hommes comme les femmes ;

- 85 % des actifs sont concernés ;
- Un tiers des employeurs interrogés relèvent au moins un cas de lombalgie liée au travail dans leur entreprise.
- une lombalgie sur 5 entraîne un arrêt de travail ;
- la lombalgie représente 30 % des arrêts de travail de plus de 6 mois.

### Pour les entreprises,

La lombalgie d'un salarié entraîne d'autres conséquences importantes : désorganisation du travail et de l'entreprise, retards de production, nécessité de remplacement, perte de productivité... pesant sur les performances de l'entreprise.

Les secteurs du commerce, bâtiment, transport et logistique, gestion des déchets, et de l'aide et des soins à la personne présentent un nombre d'accidents de travail pour lombalgie plus important que les autres secteurs.

### Le mal au dos en entreprise, des solutions existent.

Prévention, accompagnement, pédagogie, gestion du risque... sont des questions qui seront abordées dans cette matinée employeurs.

Des médecins, des experts en matière de prévention et de retour à l'emploi de la Carsat Midi-Pyrénées et de la CPAM vont échanger avec les entreprises invitées et concernées.

En 2019, un volet « lombalgies » sera intégré dans la démarche de prévention TMS Pros.



Les employeurs peuvent s'inscrire  
sur <https://www.carsat-mp.fr/>

### Contacts presse :

Monique Zinet : 05 62 14 85 34 – courriel : monique.zinet@carsat-mp.fr

Eric Bouschbacher : 06 23 65 69 77 – courriel : eric.bouschbacher@carsat-mp.fr